



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 06/01/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le dossier départemental des risques majeurs du Cantal en révision (DDRM)

Document clef pour l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs (parmi lesquels inondations et mouvements de terrain), le DDRM consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour en limiter leurs effets. Il recense toutes les communes à risques du département.

Le premier comité de pilotage de révision du dossier départemental des risques majeurs, présidé par le préfet du Cantal, s'est tenu le jeudi 6 janvier, en présence de la Direction Départementale des Territoires et du bureau d'étude missionné par cette dernière.

Dès sa validation en commission départementale des risques naturels majeurs (2^{ème} trimestre 2022), le DDRM sera transmis à chacune des communes concernées les données nécessaires à la pleine information des habitants. Ce dossier dit de « Transmission d'Informations au Maire » (TIM) servira de support à l'élaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs et d'un le plan communal de sauvegarde. Ces documents portés à la connaissance des habitants comprendront :

- des informations spécifiques relatives aux risques pour la commune figurant dans le plan de prévention des risques naturels
- la cartographie existante des zones exposées ;
- la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Le DDRM sera consultable en mairie ainsi que sur le site internet de l'Etat dans le Cantal, dans une présentation facilitant la compréhension et l'appropriation par le plus grand nombre.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

